



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY  
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN

## **OBJET : EDUCATION**

### **Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2024 - Avis du Conseil Municipal**

Comme chaque année, Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur les mesures d'ouvertures et fermetures de classes pour les écoles de la Ville.

Les orientations prioritaires présentées par l'Éducation Nationale pour l'attribution des postes d'enseignants sont les suivantes :

- Le plafonnement des classes à 24 pour les grandes sections de maternelle, les CP et CE1,
- Poursuivre le dédoublement de 100% des classes de grandes sections en REP+,
- Poursuivre l'effort de création d'Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour déployer pleinement l'école inclusive,
- Développer l'accueil des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la Ville,
- Soutenir la ruralité,
- Développer l'accompagnement pédagogique de proximité.

A l'échelle de l'Académie de Dijon, 98 postes seront supprimés dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré à la rentrée scolaire, dont 27 pour le département de la Côte-d'Or.

Les prévisions d'effectifs des directeurs d'école pour la prochaine rentrée scolaire porteront les effectifs d'élèves des écoles publiques dijonnaises à 9 583, soit une augmentation d'une centaine d'élèves, alors même que la démographie scolaire est en baisse au niveau national, tout comme dans le département en dehors du territoire dijonnais.

#### **1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2024 :**

<b>ECOLES</b>	<b>OUVERTURES</b>	<b>Moyenne par classe après mesure</b>	<b>FERMETURES</b>	<b>Moyenne par classe après mesure</b>
	Colette élémentaire	14	Alsace élémentaire	14.7
	Larrey maternelle	23.3	Beaumarchais maternelle	25.8
	Mansart maternelle	22	Flammarion élémentaire	15.8
	Petit Cîteaux maternelle (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22	Château de Pouilly élémentaire	23.4
	Monts de Vignes élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22.8	Côteaux du Suzon élémentaire	22.4
	Mansart élémentaire (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22	Drapeau élémentaire	22.5
	Valendons maternelle (pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	21.8	Jean Baptiste Lallemand maternelle	19,3
			Lamartine maternelle	19.6
			Maladière élémentaire	22.4
			Montmuzard élémentaire	24.8
			Victor Hugo maternelle	24.8
			York maternelle	19.8
			Champollion maternelle (non pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	22.8
			Anjou maternelle (non pérennisation du moyen provisoire attribué en 2023)	18.3

		Colette maternelle (pérennisation de la fermeture provisoire décidée en 2023)	15.3
<b>TOTAL</b>	<b>7 mesures correspondant à 3 ouvertures effectives dans les écoles à la rentrée 2024</b>	<b>15 mesures correspondant à 14 fermetures effectives dans les écoles à la rentrée 2024</b>	

**Au total, le solde ouvertures/fermetures réel sera donc de – 11 classes.**

## **2. L'avis du Conseil Municipal**

Il est proposé que le Conseil Municipal :

- Émette un avis favorable aux ouvertures de classes,
- Demande l'ouverture de classes non identifiées à ce stade par la Direction académique dans les écoles suivantes :
  - o École maternelle Petites Roches au regard des besoins socio-éducatifs des familles,
  - o École élémentaire Jean Baptiste Lallemand, dont la moyenne par classe est élevée (23.5 de moyenne sans ouverture),
- Demande la non fermeture de classes pour les écoles suivantes :
  - o Montmuzard élémentaire et Champollion maternelle dont les moyennes par classe sont importantes,
  - o Lamartine maternelle, Lallemand maternelle et York maternelle dont les moyennes par classe des niveaux de toute petite section, petite section et moyenne section seront importantes du fait des dédoublements des niveaux de grande section en REP.

En outre, le conseil municipal souhaite interpeler la Direction académique sur la répartition des postes à l'échelle du département afin de mieux prendre en compte la dynamique de la démographie dijonnaise. En effet, malgré la baisse de la natalité observée au niveau national, les prévisions d'effectifs des directions d'écoles dijonnaises prévoient une augmentation de 108 enfants. Avec une suppression effective de 11 postes, la Ville de Dijon supporte 40% des suppressions de postes d'enseignants du département, alors qu'elle scolarise 25 % des effectifs côte-d'oriens.

La Ville souhaite que ce point soit pris en compte de manière concrète dans la répartition des postes d'enseignant lors des prochaines instances de carte scolaire pour accompagner les élèves les plus en difficulté du territoire dijonnais.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'émettre** un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- **de demander** le réexamen des écoles suivantes lors des prochaines instances de carte scolaire :
  - École maternelle Petites Roches,
  - École élémentaire Jean Baptiste Lallemand.
- **de demander** la non fermeture de classes pour les écoles suivantes :
  - Montmuzard élémentaire,
  - Champollion maternelle,
  - Lamartine maternelle,
  - Lallemand maternelle,

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)